

BC saisie par : ROUSSIN	le 08.12.2023	Validé par: ROUSSIN	le 08.12.2023
Interlocuteur : Chargé de secteur ROUSSIN SABINE	EMS JUEN		
Centre : CS202 Chargé secteur TER02 02	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

Client: 20266521 MME NDJOSSE MIREILLE CLAIRE **Tél:** 0979104314 **Fax:** 0476077113
0614096520

Contrat: 141663/0 du 27.03.2023

ESI: 0085-50-01-0124 PONT DE CLAIX ILES DE MARS au 1er étage T3
ILES DE MARS TOUR C Logt no 0124 3 RUE STENDHAL

Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.01.1971 Date entrée patrim.: 01.01.1971

OBJET DE LA COMMANDE:	Réclamation PL/560343
	volet coulissant PVC détérioré à cause du vent
Date de début d'exécution:	08.12.2023
Fin d'exécution: 11.12.2023	
mesures conservatoire sur un volet pvc coulissant au 1er étage (chambre)	
Cette intervention se faisant sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l amiante, doit répondre aux obligations du Cc du Travail relatif à l exposition à l Amiante et relève de la Sous-Section 4	

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NMEN44810-Remise en état d'un volet roulant défaillant	63,51	1,00	63,51	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
63,51	0,00	63,51	6,35	69,86

Opération:	S. analytique: Non affecté
-------------------	-----------------------------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
-------------------------------	-------------------------------	------------	------------

Observations:	
Signature du locataire	Signature de l'entreprise

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'oeuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art